

Portes et portails automatiques / L'entretien est une obligation

Bases légales

L'exploitation et l'entretien d'installations de porte et portails automatiques sont régis par des dispositions légales.

CO (Code des obligations)

Article 58 Le propriétaire d'un bâtiment ou de tout autre ouvrage répond du dommage causé par des vices de construction ou par le défaut d'entretien. Est réservé son recours contre les personnes responsable envers lui de ce chef.

Loi sur le travail

Article 61 L'employeur est tenu de prendre toutes les mesures dont l'expérience a démontré la nécessité, que l'état de la technique permet d'appliquer et qui sont adaptées aux conditions d'exploitation de l'entreprise.

Respect des dispositions :

La conformité avec ces dispositions est assurée par le respect de la directive CFST n° 6512, de la norme de protection contre l'incendie de l'AEAI, article 18, et des normes applicables stipulées dans SIA 343 (SN545343).

SIA 343 / 2010

Article 2.15.1.1 Les exigences à remplir par les portes automatiques sont stipulées dans les normes EN 16005 .

EN 16005 Contrôle à intervalles réguliers
Dans ses informations sur le produit, le fabricant doit souligner le fait qu'il est indispensable de procéder à des contrôles réguliers (au minimum une fois par an) du système de porte automatique, en tenant compte des spécifications du fabricant du mécanisme d'entraînement, et que ces contrôles doivent être exécutés par des personnes au bénéfice d'une formation adéquate à cet effet. En plus, les contrôles effectués sont à inscrire dans une liste figurant dans le carnet de contrôle. L'exploitant est tenu de conserver la liste de contrôle remplie pendant un an. Il incombe au fabricant d'attirer l'attention de l'exploitant sur ce devoir de conservation.

AEAI

Article 18 Les propriétaires et les exploitants des bâtiments, ouvrages et installations doivent entretenir les équipements de protection et de défense incendie ainsi que les installations techniques conformément aux prescriptions.

Vous trouverez des informations supplémentaires au sujet des lois et leurs contextes au verso de cette page.

Bases légales régissant la maintenance des installations de porte et portail automatiques en Suisse

